Meilleurs vœux 2019



St Denis d'Orgues

En cette fin d'année à rebondissements, la France du monde rural s'interroge sur son pouvoir d'achat et les contraintes fiscales imposées pour redresser les finances de notre Pays. Certes, nous avons tous conscience que des réformes profondes sont nécessaires pour y parvenir mais il faut que ce soit équitable à tous niveaux pour que les citoyens le comprennent. Le travail doit être rémunérateur par rapport à l'effort fourni et toutes les classes de la société doivent y participer pour mieux répartir les richesses. C'est mon ressenti aujourd'hui et le monde rural est en train l'exprimer.

Les mises aux normes et les complexités administratives pénalisent financièrement l'économie et le fonctionnement de notre société. Le regroupement des communautés de communes n'apporte pour l'instant, ni économie, ni ressource supplémentaire à notre Village, mais s'octroie des compétences (zones artisanales, industrielles, PLUi, service d'eau, assainissement), dans les prochaines années, sans pouvoir nous garantir la maitrise, mais diminuer notre pouvoir de décision.

Notre Commune a toujours eu la volonté de maintenir les Commerces, les Artisans, les Services Publiques et l'Ecole pour nos enfants.

Une Garderie Communale le mercredi a été mise en place pour apporter un service supplémentaire aux parents d'élèves de notre SIVOS, depuis septembre : 10 enfants à temps complet en bénéficient actuellement.

Travaux:

- Commerce: la rénovation de la maison Noury, en commerce au rez-de-chaussée et en habitation à l'étage, va être terminée pour la 1^{ère} quinzaine de janvier. Après le retrait de Mme Hamard pour raisons personnelles, nous avons 2 propositions en attente et à l'étude. Monsieur LANCELEUR et Madame PELLET occuperont l'étage le temps de la rénovation de leur logement à côté de la boucherie, comme convenu lors de leur installation.
- Parc de la Mairie : des travaux d'aménagement et d'accessibilité aux normes requises dans le parc de la Mairie sont en cours et permettront aux personnes à mobilité réduite un meilleur accès à la salle des Fêtes et à la Mairie. La rue et les trottoirs seront également réaménagés.
- Assainissement : des travaux urgents seront effectués avenue de la libération en raison d'un affaissement du sol. Une étude diagnostique et un schéma directeur du réseau d'assainissement sera mise en place pour répondre à la loi en vigueur.
 - La gestion du service assainissement sera transférée à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2026.
- Entretien voirie et caniveaux : nous avons acquis une balayeuse-désherbeuse et le passage 2 fois par mois sera effectif le jeudi matin : pour les rues à stationnement réglementé, les informations nécessaires vous seront communiquées.
- Environnement : les dépôts sauvages de sacs poubelles sont toujours signalés et constatés. Les bornes d'apports volontaires et la déchetterie au fond de la zone artisanale nous offrent un service de proximité : Aidez nos services à garder une Commune propre en luttant contre ces gestes non-citoyens.

Communauté de Communes LBN

Suite à la prise de compétence des zones artisanales, et après de nombreuses délibérations, nos deux ateliers relais vont être pris définitivement en charge par la Communauté de Communes début 2019 pour la somme de 200 000€. Le futur « Hôtel Communautaire » sera édifié courant 2019 dans les locaux ex-Grosbois, à Loué, route de Vallon-sur-Gée. Après la réalisation du gymnase de Loué, la construction d'un complexe sportif est à l'étude. Il serait implanté à Coulans-sur-Gée et répondrait aux besoins des 600 élèves.

Je tiens à remercier les Adjoints, les Conseillers Municipaux, les Membres du CCAS, le Personnel de la Commune et de la Maison de Retraite pour leur collaboration et leur investissement au bon fonctionnement de nos services.

Je remercie également toutes les associations et les bénévoles qui sont le dynamisme et l'animation de notre village.

A l'approche de cette nouvelle année, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et santé pour 2019, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

«Aujourd'hui,
l'intercommunalité doit
pouvoir être un lieu de
réflexion sur ces sujets
d'équilibre du territoire, de
mobilité, de santé, de
culture, etc... Mais il faut des
hommes pour incarner cette
volonté, or c'est trop
souvent l'aristocratie
administrative qui domine. »

Citations relatives aux Territoires

« Nous sommes les représentants de l'Etat, et ce rôle de proximité est essentiel pour faire vivre les territoires (...) car si la métropole c'est le cœur, la ruralité c'est les poumons, et sans oxygène, le cœur ne bat plus.»

Vœux de la Municipalité

L'équipe Municipale vous invite à l'échange des vœux à la salle polyvalente le Vendredi 18 janvier 2019 à 19h45

Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent des quatre naissances





Présentent tous leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux (2 mariages) et pacsés (3 pacs)

Et prennent part à la peine des familles pour ceux et celles qui nous ont quittés





Deux agents recenseurs ont été nommés :

Mme Christine BIRON et Mme Sophie FRANZIL.

L'agent chargé de votre secteur se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

<u>Vos informations personnelles sont protégées.</u> Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement confidentiel des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



11 novembre 1918

La fin du cauchemar : après quatre années de guerre, signature de l'Armistice.

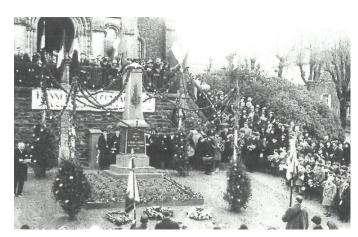
Quelque soit leur nationalité, des millions d'hommes et de femmes engagés dans le conflit ont été tués pendant la Première Guerre Mondiale.

Court rappel historique:

- **28 Juin 1914** : L'Attentat de Sarajevo, (assassinat de François Ferdinand, Archiduc d'Autriche-Hongrie) déclenche le jeu des alliances, qui débouche sur une guerre européenne puis mondiale.
- En 1915 la guerre de mouvement se transforme rapidement en guerre de position. Le conflit devient une guerre totale. Sur le front, les morts sont nombreux et les soldats survivants vivent sans hygiène ce qui leur vaut leur surnom de «poilus». Epuisés par la guerre, ils multiplient les désertions et les mutineries. Les femmes remplacent les hommes à leur travail à l'arrière. Les populations sont rationnées et leurs biens réquisitionnés.
- En 1917, la Russie se retire après la révolution bolchévique, pendant que les Etats-Unis entrent en guerre : grâce à eux, la Triple Entente (France, Empire Russe et Royaume-Uni) remporte la victoire. L'Allemagne signe l'armistice le 11 novembre 1918. La guerre a détruit l'Europe et a fait plus de 10 millions de morts.

La Commune Saint Denis d'Orques n'a pas été épargnée. Au début de la guerre, la Commune comptait environ 1 500 habitants : 65 d'entre eux ont été tués ou portés disparus.

Le 8 décembre 1935, un monument aux morts a été inauguré rendant ainsi hommage aux Soldats de la Grande Guerre. Les Noms des Soldats « Morts pour la France » sont inscrits sur ce monument ainsi que sur une fresque à l'intérieur de l'Eglise.



11 Novembre 2018





Il y a 100 ans fin de la première guerre mondiale.

Liste des Dionysiens morts durant ce conflit :

BEAUPIED Victor - BUSSON Rémy - CADEAU Louis - CARTIER Henri - CHAIGNEAU Maxime CHANTEAU Isidore - CHANTEAU Louis - CHANTEAU Noel - CORMIER Joseph - COSSET Auguste DOHIN François - DUFOUR Victor - DURFORT René - EMOND Albert - ETIEMBRE Georges - GONNET Camille - HARROUARD Louis - HUAUMET Alfred - LADUREE Joseph LANGLOIS Maurice (Cpt) - LECRENAIS François - LEGAY Auguste - LEMOINE Alfred LEMOINE Louis - LOYAN Robert - LUCET Ernest - MARTIN Jean - MAUPOINT Auguste - MOUGEL Maurice NAVEAU Auguste - PELLIER Louis - PELTIER Francis - PELTIER Louis - PICHON Auguste - PICHON Georges PILON Charles - PLACAIS Louis - PLU Frédéric - PLU Edouard - POIRIER Albert - POIRIER Rémi PONTCHATEAU Ernest - RAGOT Louis - RICHET Gustave - SELVON Marcel - SIMIER Ernest - TIREAU Albert TRIBOTTE Georges - TRIBOTTE Gustave - VALLEE Julien - VESLAND Joseph

(Disparus)

BIDAILIER Ferdinand - BOUTRUCHE Auguste - DAVID Emile - GONNET Léon - LEROUX Auguste LOISON Francis - PICHON Joseph - PILON Victor - PLU Ernest - RICHARD Fernand









Souvenons nous du sacrifice de ces hommes , morts au combat pour la France Citoyennete



SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI? Garçons et filles de nationalité française

OÙ? À la mairie de ton domicile

QUAND? Dès 16 ans

Votre carte d'identité AVEC QUOI? Le livret de famille

Un justificatif de domicile

POURQUOI?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE

ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CI

Démarche à effectuer par le mineur ou son représentant légal

ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019

Pour pouvoir voter:

Il faut **être inscrit sur les listes électorales**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 décembre de chaque année.

Sont concernés: Les personnes nouvellement domiciliées à St Denis d'Orques, celles qui ne sont pas encore inscrites, les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2019 et qui n'ont pas reçu d'avis de leur inscription d'office.

Pièces à fournir : une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou de résidence de plus de 6 mois ou de paiement d'une taxe locale depuis 5 ans.

Permanence pour l'inscription : 31 décembre avant 12h



(Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo ou autre document avec photo)





LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT

PRÉPAREZ-VOUS!

Le 29 JANVIER 2019, la Commune sera concernée par les changements de fréquences de la TNT. A cette date, les foyers équipés d'une antenne râteau devront donc procéder à une recherche des chaînes. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception, ne sont normalement pas concernés. Des aides financières pourront être accordées pour assurer la continuité de la réception TNT.

Si des problèmes de réception persistent, contacter :



DÉMARCHAGES A DOMICILE et/ou PAR TÉLÉPHONE



Des habitants de St Denis ont eu la visite de personnes se présentant comme agents d'une entreprise dont l'activité est liée à l'énergie, ou à la catégorisation des maisons. Certaines prospections sont également faites par téléphone.

Attention !

Aucune autorisation de la Mairie pour les démarchages à domicile n'a été donnée Soyez vigilants et mettez en garde votre entourage

NEIGE & VERGLAS

Recommandations:

- Ne sortir qu'en cas de réelle nécessité,
- Les agents pratiquent les opérations de salage-sablage. Ils ne peuvent être dans tous les endroits au même moment. En cas de chutes de neige importantes, nos moyens techniques ne nous permettent pas d'intervenir dans toutes les situations.
- Les trottoirs doivent être dégagés. Même si les trottoirs appartiennent à la Collectivité, ceux-ci doivent être praticables (responsabilité du riverain).
- Du sel est à votre disposition sous certaines conditions : contacter la Mairie. Le sel doit être utilisé en petite quantité pour éviter toute pollution. Inutile d'utiliser le sel à des températures inférieures à 5°.

CAMBRIOLAGES





Vigilance cambriolages

Le groupement de gendarmerie de la Sarthe communique : prévention des vols commis en période hivernale.

A l'approche de la période hivemale, le groupement de gendarmerie de la Sarthe est particulièrement mobilisé afin de faire face à une recrudescence des atteintes contre les biens.

Une conjonction de facteurs explique le phénomène. Le changement d'heure coïncide avec le raccourcissement des jours. L'obscurité permet ainsi aux personnes mal intentionnées d'être moins visibles mais également de détecter l'absence des occupants des habitations individuelles.

L'approche des fêtes de fin d'année coïncide également avec l'acquisition de cadeaux onéreux (bijoux, matériels informatiques...) qui attisent l'attrait des cambrioleurs.

Quelques règles élémentaires de sûreté pour prévenir les vols :

- Faites « vivre votre habitation » : simulez votre présence à l'aide de systèmes permettant de programmer l'allumage des lumières de votre domicile;
- Anticipez le vol : listez et identifiez vos objets ;
- Dissimulez vos objets de valeur dans une cachette insolite : évitez la chambre et la salle de bains ;
- Ne gardez pas de sommes importantes chez vous ;
- Retardez l'effraction en maximisant la protection mécanique des issues de votre habitation...

Groupement de gendarmerie de la Sarthe - cptm.ggd72@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Vigilance : un cambriolage a été commis dans votre quartier.

Un cambriolage a été constaté dans votre environnement proche. La gendarmerie appelle à la vigilance de chacun et à ne pas hésiter à contacter rapidement le « 17 » pour signaler tout individu ou véhicule suspect.

Par ailleurs, toute personne ayant remarqué des faits particuliers au cours des derniers jours, est invitée à joindre la gendarmerie, soit en appelant le « 17 », soit en contactant directement la brigade de :

LOUÉ

02.43.88.40.29

Comment signaler un comportement anormal:

Enregistrez le maximum de renseignements sur les auteurs (nombre, description, taille, tenue vestimentaire, accent, etc.) ou les véhicules (marque, type, couleur, signes distinctifs, etc.) – et leur direction de fuite.

Groupement de gendarmerie de la Sarthe - cptm.ggd72@gendarmerie.interieur.gouv.fr

VIE COMMUNALE

Garderie du mercredi

L'Accueil du mercredi, réservé aux enfants du SIVOS, est assuré pendant les périodes scolaires : les tarifs sont les suivants :

- Matin ou après-midi sans repas 4 €
- Matin ou après-midi + repas 6€
- Toute la journée (y compris repas) 9€ pour le 1^{er} enfant, 8€ pour le 2eme enfant

SIVOS

A la rentrée 2018, le SIVOS a pu garder ses 5 classes. L'effectif global est de 104 élèves répartis sur 4 sites :

- Avessé: Mme Nadège COGET CE2-CM1
- Chevillé : Mme Sophie BOUCHER : de la petite section à la grande section
- St Denis d'Orques. : Mme Isabelle VAN RECHEM : de la petite section à la grande section, et Mr Patrick VAN RECHEM : CP-CE1
- Viré en Champagne : Mmes Elise DANJEAN et Marie DEMAGNY : CM1-CM2

Grâce aux manifestations qu'elle organise, spectacle de Noël, carnaval, soirée au printemps, kermesse, l'APE accompagne financièrement les sorties de fin d'année (Musées pour 2019) et une partie de la classe de mer à Damgan début 2018.

Les Associations



Familles Rurales

<u>Troc Plantes</u>: organisé 2 fois par an, en avril et en novembre, il se déroule sur le parking de la Maison de Retraite.

<u>Travaux Manuels</u> : en mai : (fête des mères et des pères), en décembre (Noël)

<u>Séances Gym</u>: le mardi soir: à 18h gym douce, et à 19h15, gym tonique Avec Nathalie VIGNE

Service d'aide à domicile :

les services à la personne de l'association Familles Rurales Entraide Familiale, aident les familles, les entreprises et associations dans les tâches quotidiennes. Contact : Mme HOUDOUIN AU 02.43.88.23.58

Comité d'Animation

Fête Nationale – soirée Moules-Frites

Fête Communale avec l'Association du Comice



Musique Municipale

L'Harmonie Municipale a fêté le 2 décembre 2018 ses 125 ans, sous la direction depuis 50 ans de Monsieur Michel LANOË, et 20 ans de présidence de Monsieur Fernand PIOGER.





L'Harmonie participe à différentes manifestations de la Commune (Fête Nationale, Fête Communale, Noël des enfants..) et intervient également à la Maison de Retraite.



Ainés Ruraux

Tarot: tous les lundis après-midi

Scrabble: tous les lundis après-midi

<u>Travaux manuels</u>: 3^{ème} mardi de chaque mois

Belote: tous les mercredis après-midi

Questions pour 1 après-midi : 1 fois par trimestre :

réservé aux adhérents de St Denis

Voyages et sorties



Marché de Noël

Le 5^{ème} marché de Noël organisé par l'association Histoire et Patrimoine Dionysien, Dimanche 25 novembre 2018, a connu une fréquentation importante de dionysiens, et d'habitants des communes voisines : « 31 exposants - un seul exposant par produit. On essaie de renouveler tous les ans pour qu'il y ait un attrait ».

Au fil des allées, associations locales et exposants venus d'ailleurs se côtoyaient pour proposer des cartes de vœux, des décorations de Noël, des vêtements de poupées, biscuits, miel, savons, jouets, pierres et bijoux...



Le Pêcheur Dyonisien

Fête de la Pêche – Plan d'eau Basse Mercerie

Le Pêcheur Dionysien et la Gaule de Joué en Charnie organisent en alternance la Fête de la Pêche.

Un alevinage de 110kg de truites portions est effectué pour ces journées.

30 enfants ont taquiné les truites avec plaisir et joie

114 truites ont été pêchées.

Merci aux organisateurs-commerçants- artisans et élus.

Bravo aux enfants qui seront peut-être les pêcheurs de demain.



U.S. St Denis : Foot à 7

La nouvelle saison est marquée par un changement de jeu : l'U.S. St Denis participe désormais au championnat de Foot à 7 Sénior. Le bureau est composé de :

Président : Gérard LANCELEUR
 Vice Président : Jean-Luc PAVARD
 Trésorier : Sandrine POULIZAC
 Vice Trésorière : Mireille PAVARD
 Secrétaire : Bruno POULIZAC

Absents sur la photo:

Christophe et Camille BOURGOIN



HOMMAGE A DEUX DIONYSIENS

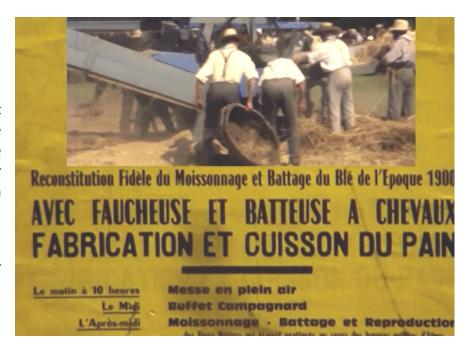
Monsieur Gustave TALOIS et Monsieur Lucien TATIN

Membres très actifs sur la Commune pendant plusieurs années : Conseillers Municipaux, Membres du club de Foot et du Comité des Fêtes.

Ils nous ont quittés en 2018.

Initiateurs de la « Fête de la Moisson », ils ont réussit à organiser, avec la participation de bénévoles et d'associations dionysiennes, une journée qui a connut un succès tant par l'afflux important de visiteurs que par un rapprochement intergénérationnel, et ce, pendant plusieurs années.

Nous les remercions d'avoir donné de leur temps et de leur savoir.



Le G.E.M.S, désormais dénommé C.R.C.D.C. (Centre Régional de Coordination des Cancers des Pays de la Loire) rappelle que :

Le cancer du sein



Est le cancer le plus fréquent chez la

En 2017, en Sarthe, 226 cancers du sein ont été décelés grâce au dépistage, alors que la grande majorité d'entre eux ne donnait lieu à aucun symptôme.

Le cancer du côlon



CO TOPIO

Est le 3^{ème} cancer en terme de fréquence. En Sarthe pour la campagne de dépistage 2016-2017, suite aux coloscopies réalisées en raison d'un test de dépistage positif : 1243 polypes ont été retirés et 210 cancers traités dont 70 % ont un bon pronostic.

Dans tous les cas, les traitements sont d'autant plus efficaces que le cancer - ou toutes lésions pré-cancéreuses - sont diagnostiqués tôt, c'est-à-dire avant toutes manifestations ressenties ou constatées.

De ce fait, pour tous les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, <u>un dépistage systématique</u> tous les 2 ans s'avère être une précaution impérative et irremplaçable :

- Mammographie pour les femmes.
- Test de recherche de sang dans les selles pour les hommes et les femmes, test qui est plus simple à réaliser (1 seul prélèvement) et plus performant.

Non, le cancer, cela n'arrive pas qu'aux autres!

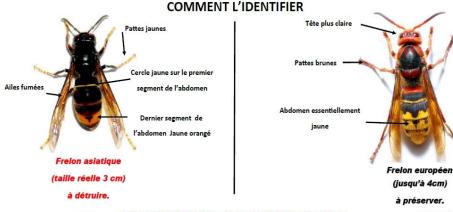


17 Rue Edgar Brandt 72000 LE MANS Tel: 02.43.50.77.77

Dr Moutarde et Dr Honoré

Médecins coordinateurs – Antenne de La Sarthe

FRELON ASIATIQUE = DANGER



Mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains Piège à réaliser dès le printemps :

Cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent

désormais dans la quasi-totalité des

départements, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui

constituent sa nourriture préférée.

Couper une bouteille plastique comme le schéma ci-dessous et y introduire du vin blanc, du sirop de fruits rouges et de la bière brune

COMMENT RECONNAITRE SON NID

Nid Frelon asiatique



u d'entrée du nid sur le côté

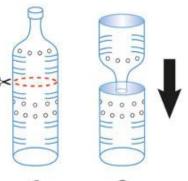


peut atteindre 80cm de diamètre La plupart du temps dans les arbres à des hauteurs d'une quinzaine de mètres

Nid Frelon européen



Trou d'entrée du nid au dessous



Réunion du 06-02-2018

Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 13 décembre 2017 sur les charges transférées au 01/01/2017. Le Conseil Municipal valide le rapport global.

En ce qui concerne la zone de Saint-Denis d'Orques, Monsieur le Maire présente un état annuel pour 2 808,26€ comprenant l'éclairage, la voirie, les espaces verts et divers, qui sera déduit sur les dotations versées par la CCLBN. Il est décidé que la Commune garde l'entretien des espaces verts (fauchage et taille).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCLBN en ce sens en déduisant la somme de 886,90€ ainsi la déduction annuelle passerait à 1 921,36€.

<u>Modification des statuts CCLBN – Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCLBN, du 20 décembre 2017, approuvant la modification statutaire dans le bloc compétences optionnelles – Protection et mise en valeur de l'environnement, sur l'ajout de la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie.

Monsieur MARTIN Daniel s'abstient.

Refusé, par 10 voix pour la modification des statuts sur la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » pour incompréhension du texte.

Vente bâtiments

Suite au transfert de compétences des zones à la CCLBN, Monsieur le Maire étudie une vente du garage automobile et de l'atelier 250 à la CCLBN. Une demande d'évaluation a été demandée au service des Domaines.



Loyer commerce « Il était une Fleur »

Pendant les travaux du commerce, « Il était une fleur » sera installé dans un chalet en bois situé en face, entre le 34 et 32 avenue de la libération. Le Conseil Municipal décide d'un loyer de 50,00€ mensuel HT.

Le Conseil Municipal valide le loyer du commerce à 250,00€ HT/mois.

DETR 2018 – Commerce

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018, le projet susceptible d'être éligible est la Création d'un local commercial

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant		
Maître d'ouvrage	79 900,00		
Fonds Européens (à préciser)	0,00		
DETR	58 400,00		
Contrat Territoires Région (CTR)	10 000,00		
Conseil Général	21 900,00		
TVA	24 200,00		
Emprunt	80 000,00		

<u>Appel d'offre architecte – Dossier travaux logement boucherie 31 Av libération – phase n°1 Mission</u> diagnostic/esquisse/APS et phase n°2 Mission conception et suivi des travaux

Concernant les travaux de réhabilitation du logement de la boucherie, Monsieur LELIEGE informe que nous avons contacté plusieurs architectes. Nous avons reçu deux devis.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Monsieur BERTRAND avec une phase n°1 pour 2 000,00€ HT soit 2 182,00€ TTC correspondant au diagnostic, esquisse et avant projet avec faisabilité financière et la phase n°2 pour 6 984,00€ HT soit 7 619,54€ TTC pour la conception et suivi des travaux. Le pourcentage fixé est de 9% des travaux estimés à 80000,00€HT

SIVOS

Suite à l'annonce de fermeture de classe, Monsieur LELOUP informe qu'avec le bureau du SIVOS, ils se sont déplacés à l'inspection académique. Pas de fermeture.

Réunion du 06-03-2018

Demande de participation financière classe découverte SIVOS AVC ST DENIS D ORQUES

Monsieur Arnaud LELOUP, Maire-Adjoint, présente la demande de contribution financière pour la classe de découverte pour des classes de CE2/CM1/CM2 qui aura lieu semaine du 26 mars 2018. Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 900€ soit 60€ par enfant. Cette participation sera versée à la coopérative scolaire.

Réunion du 19-03-2018

Taux imposition 2018

Monsieur PIOGER, Maire-Adjoint, propose de conserver les taux de 2017 soit :

TFB ...: 12,02 % TFNB: 28,45 % TH: 16,75 %. Le Conseil Municipal approuve.

Budget COMMUNE – Compte Administratif (Délibération n° 2018/00018)

Compte administratif 2017

Madame la secrétaire présente le Compte Administratif 2017. Il est approuvé comme suit :

Section **fonctionnement**

Dépenses : 556 853,51 € Recettes : 685 169,01 €

Excédent 128 315,50 + 511 112,70 (excédent 2016) = Excédent 639 428,20 €

Section **investissement**

Dépenses : 117 468,99 € Recettes : 123 347,33 € Excédent 5 878,34 – 73 037,29 (déficit 2016) = **Déficit 67 158,95** €

Après affectation des restes à réaliser il ressort un <u>report excédentaire de fonctionnement de 478 375,48 € et un report</u>

déficitaire d'investissement de 67 158,95€

Monsieur le Maire demande à Mr LELIEGE Michel, 1^{er} adjoint, de faire procéder au vote et sort de la salle.

Monsieur LELIEGE Michel demande aux membres s'ils désirent voter à bulletin secret. La réponse étant négative, le vote a lieu à main levée.

Le Compte Administratif 2017 de la Commune est adopté à l'unanimité. Votants : 14 pour

Budget COMMUNE – BP2018 (Délibération n° 2018/00019)

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018.

Il s'équilibre à en 1 162 164,98 € section d'exploitation et à 779 707,14 € en section investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils désirent voter à bulletin secret. La réponse étant négative, le vote a lieu à main levée. Le Budget Primitif est accepté à l'unanimité. Votants : 15 pour

Budget ASSAINISSEMENT – BP 2018 (Délibération n° 2018/00023)

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018.

Il s'équilibre à 60 192,10 € en section d'exploitation et à 45 253,07 €en section investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils désirent voter à bulletin secret. La réponse étant négative, le vote à lieu à main levée. Le Budget Primitif est accepté à l'unanimité. Votants : 15 pour

Réunion du 03-05-2018

Vente des bâtiments à CCLBN

Concernant la vente de nos bâtiments (atelier 250 et le garage automobile) à la CCLBN, Monsieur le Maire présente l'offre proposée. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier la meilleure offre et souhaite la consultation d'un juriste pour connaître les droits et obligations imposés par la Loi.

CCLBN - Convention entretien candélabres ZAE St Denis d'Orques

Monsieur le Maire propose de conserver l'entretien des candélabres dans la zone d'activité économique (ZAE) transférée à la CCLBN. Ainsi l'entretien prévu à la CLECT de décembre 2017 pour un montant de 496,55€ ne seront pas déduits de la dotation. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Chemin pédestre mitoyen St Denis/Chemiré

Monsieur le Maire fait part qu'il a été alerté par Monsieur COUTELLE et la CCLBN pour l'entretien d'un chemin pédestre mitoyen des Communes de Chemiré et Saint Denis d'Orques. Le chemin praticable pour un chemin pédestre mais le mur longeant le chemin est en mauvais état et est dangereux pour les piètons appartenant à Madame TRIBOTTE Le Conseil Municipal n'a pas été favorable à la demande de subvention.

SIVOS projet convention avec Education Nationale

Concernant la convention du SIVOS avec l'Education Nationale, Monsieur le Maire lit le projet. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2017-2020.

Appel d'offre – Commerce

Suite à l'appel d'offre pour les travaux du commerce et du logement 29 avenue de la Libération, Monsieur LELIEGE présente les différentes offres reçues.

Lot $n^{\circ}1:5$ offres. Lot $n^{\circ}3:2$ offres. Lot $n^{\circ}4:5$ offres Lot $n^{\circ}6/7:3$ offres. Lot $n^{\circ}8:3$ offres. Lot $n^{\circ}9:4$ offres.

Lot n°10: 4 offres. Lot n° 11: 1 offre. Lot n°12: 5 offres. Lot n°13: 4 offres

Le Conseil Municipal décide de retenir les offres suivantes :

1 Gros Œuvre	DEVAUTOUR	45 811,39€
3 Charp/Couv	DORIZE	3 835,61€
4 Menuiserie ext	MPS Evron	19 482,00€
6/7 Plom/chauff	BERGER	11 526,22€
8 Electricité	BERGER	23 187,37€
9 Cloisons/12 Peinture/		
13 Faux Plafonds (lots		
groupés)	API	28 900,00€
10 Menuiserie int	MONNIER	26 132,95€
11 Carrelage	SPPM	21 659,00€

Devis complémentaire	Terrassement et démolition sol vente	4 058,59€
Lot maçonnerie	Isolation et béton sol vente	4 392,85€
	Mur parpaing réserve logt 1 et vente	420,10€
	Ravalement façade côté rue	10 431,22€
	Installation chantier	638,20€
	Montant HT	19 940,96€
Lot électricité	Electricité télévision alarme	1 497,22€
SPS Sécurité		1 685,00€
Architecte		18 024,00€

Montant global HT





249 184,50€

CCLBN - Convention entretien espaces verts ZAE St Denis d'Orques

Monsieur le Maire propose de conserver l'entretien des espaces verts dans la zone d'activité économique (ZAE) transférée à la CCLBN. Ainsi l'entretien prévu à la CLECT de décembre 2017 pour un montant de 886,90€ ne seront pas déduits de la dotation. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CCLBN - Procès Verbal de mise à disposition ZAE St Denis d'Orques

Suite à la délibération n°2017/0109 du 15/11/2017 validant le transfert à la CCLBN en mise à disposition de la ZAE de St Denis d'Orques, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la zone d'activité économique (ZAE).

Réunion du 11-06-2018

Accueil de loisirs le mercredi

Le Conseil Municipal décide de créer un service d'accueil de loisirs le mercredi pendant les périodes scolaires pour les enfants scolarisés.

Voirie agglomération 2018 – Demande subvention Conseil Départemental

Concernant les travaux de voirie 2018 en agglomération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental.

Réunion du 12-07-2018

Validation de la vente des bâtiments za de St Denis à la CCLBN

Lors de la réunion du 13 juin 2018, la CCLBN a validé l'achat des deux bâtiments de la ZAE de Saint Denis d'Orques pour 200 000€. Le Conseil Municipal valide cette vente. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et les documents administratifs nécessaires.

Offre matériel de balayage

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour l'achat de matériel de balayage. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise JARDINS LOISIRS pour un montant de 14 140,00 € HT soit 16 968,00 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

Réunion du 20-09-2018

Point sur les travaux

- **Eglise** : Les vitraux seront terminés fin de semaine
- <u>Commerce</u>: Pose du carrelage en cours Peinture couche d'impression
- Basse mercerie : La porte a été enlevée pour réparation
- <u>Voirie</u>: Demande de devis pour le parc de la Mairie. Les travaux rue de l'église démarreront début novembre. Réception ce jour des devis de la Grande Barre.
- <u>Assainissement</u>: Problème maison DOUBLET, nous sommes en cours de consultation des entreprises. Il sera peutêtre nécessaire de faire passer une caméra.
 - L'entreprise LEVRARD a effectué le nettoyage des réseaux.
 - La DDT72, la Police de l'eau et le SATESE viendront vérifier la station d'épuration ainsi que l'ancienne lagune.

Election (REU) Nomination d'un Conseiller Municipal

Concernant les inscriptions sur les listes électorales, une loi supprime la commission administrative pour instaurer une commission de contrôle. Ainsi il faut nommer un Conseiller Municipal

Marchés publics

A compter du 1^{er} octobre 2018, les marchés publics supérieurs à 25 000€ HT devront être total dématérialisés.



POSITION TRAV

Bénédiction du 29 septembre par l'Evêque

L'évêque viendra bénir la dalle Geoffroy DE LOUDUN le 29 septembre 2018 à 18h30 en l'église de Saint Denis d'Orques. La Municipalité offrira un vin d'honneur vers 20 heures à la salle polyvalente.

Demande de familles rurales pour la bibliothèque

Afin de mettre à disposition du public une « boîte à livres », Familles Rurales demande à la Commune d'acquérir une ancienne cabine téléphonique. Celle-ci pourrait être installée près des toilettes.

Plan d'eau

Le portique a été installé et création d'un fossé pour empêcher les véhicules d'accéder directement au plan d'eau.

Réunion du 19-11-2018

Règlement Général Européen sur la Protection des données (RGPD)

Le Conseil Municipal de Saint Denis d'Orques,

Décide D'AUTORISER le Maire à signer le contrat RGPD, joint en annexe, avec l'ATESART et tous actes afférents à ce projet dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre du contrat, aux termes duquel l'ATESART assurera le rôle de Délégué à la Protection des Données pour le compte de la Commune, après enregistrement de la désignation par la CNIL.

Transfert service assainissement à la Communauté de Communes

Suite à la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 article 1^{er}, les Communes, membres d'une EPCI n'ayant pas les compétences eau et assainissement avant la date du 5 août 2018, peuvent s'opposer au transfert de ses services au 01/01/2020. Le transfert sera obligatoire au 01/01/2026. Le Conseil Municipal s'oppose au transfert du service assainissement au 01/01/2020 à l'unanimité par 13 voix.

Convention CANIROUTE

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention avec Caniroute pour le ramassage des chiens et chats du 01/01/2019 au 31/12/2019. La redevance est de 1,68€ TTC/habitant soit 1 411,20 € et les frais à chaque intervention en sus.

<u>Election Répertoire Electoral Unique (REU) : commission de contrôle des opérations électorales : nomination d'un conseiller municipal</u>

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procèdera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la Commune de Saint Denis d'Orques. En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée :

-Du délégué du Préfet, -Du délégué du tribunal, -D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Luc PAVARD, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1^{er} janvier 2019.

SIVOS

Monsieur LELOUP informe que 104 enfants étaient inscrits à la rentrée. Suite à une demande de Monsieur MILLEVILLE, une rencontre avec Brûlon a eu lieu pour discussion. Cette dernière doit voir avec son Conseil Municipal. Différentes solutions sont à l'étude avec ou sans cette Commune.

Réunion du 06-12-2018

Convention Conseil en Energie Partagé (CEP) 2018-2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au Conseil en énergie partagée avec Vallée de la Sarthe pour 2018-2021. La participation annuelle de la commune s'élève à 0,45€/habitant soit 378,00€.

Marché public électricité Salle polyvalente

Concernant la fourniture d'électricité pour salle polyvalente supérieure à 36kVA, nous avons consulté quatre entreprises (direct énergie/EDF/Energies Libres/Engie). Une seule réponse de la part d'EDF. Le Conseil Municipal valide cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Devis assainissement - Débimètre station d'épuration

Suite à l'entretien de la DDT et la Police de l'eau du 26 septembre 2018 et l'article 17 de l'arrêté ministériel de juillet 2015, nous avons été mis en demeure d'installer un débitmètre sur le trop plein du poste de relèvement de la station d'épuration. Nous avons rencontré l'entreprise SOGEA qui avait installé notre station, et qui nous propose un devis 4350,00€ HT soit 5 220,00€TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis. Ces travaux seront réalisés en 2019.

Réseau d'assainissement collectif

Suite à l'entretien de la DDT et la Police de l'eau du 26 septembre 2018 et l'article 17 de l'arrêté ministériel de juillet 2015, une étude du réseau d'assainissement et du schéma directeur va être lancée courant 2019.

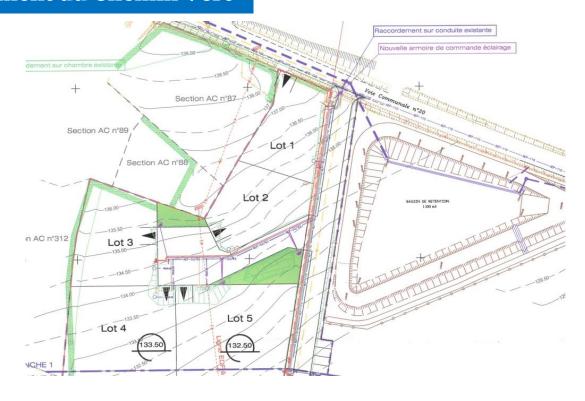
Point sur les travaux en cours

Logement de l'école : une chambre refaite. Les travaux de l'autre chambre seront faits au printemps

<u>Logement boucherie</u>: Le maître d'œuvre a fait une proposition de plan. Une réunion de la Commission travaux aura lieu en janvier.

Dans la cadre des travaux du logement de la boucherie et d'une étude pour aménagement phonique et thermique de la salle polyvalente. Monsieur PIOGER, Maire, et Monsieur LELIEGE, Adjoint, vont rencontrer Monsieur HENNEBERT du C.E.P pour étudier ces projets et voir si des aides peuvent être obtenues pour les économies d'énergie.

Lotissement du Chemin Vert







TARIFS SERVICES

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Proposition tarifs 2019	Vote tarifs 2019
1	Concession cimetière 30 ans	130.00	130.00	130.00	130.00
2	Concession cimetière 50 ans	190.00	190.00	190.00	190.00
3	Columbarium 15 ans	270.00	270.00	270.00	270.00
4	Columbarium 30 ans	540.00	540.00	540.00	540.00
5	Columbarium 50 ans	900.00	900.00	900.00	900.00
6	Tenue de registre (dispersion des cendres, dépôt ou retrait d'urne)	50.00	50.00	50.00	50.00
7	SDDO - Location 1 jour (grande salle)	290.00	290.00	290.00	290.00
8	SDDO – Location 2 jours (grande salle)	460.00	460.00	460.00	460.00
9	Chauffage la journée (grande salle)l	55.00	55.00	55.00	55.00
10	Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)	51.00	51.00	51.00	51.00
11	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)	86.00	86.00	86.00	86.00
12	Réunion longue (grande salle)	150.00	150.00	150.00	150.00
13	Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)	150.00	150.00	150.00	150.00
14	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25.00	25.00	25.00	25.00
15	Tarif horaire agents communaux	34,00	34,00	35,00	35,00
16	Tarif horaire agents communaux (nuit et week-end)		50,00	50,00	50,00
17	Tarif de 1 à 10 photocopies	0.30	0.30	0.30	0.30
18	Tarif de à partir de 11 photocopies	0.20	0.20	0.20	0.20
19	Pêche Tarif journée truite	7.00	7.00	7.00	7.00
20	Pêche Tarif journée saison	5.50	5.50	5.50	5.50
21	Pêche Prix carte saison	32.00	32.00	32.00	32.00
22	Pêche Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11.00	11.00	11.00	11.00
23	Pêche Tarif enfant –12 ans pour la journée	1.60	2.00	2.00	2.00
24	Pêche Tarif enfant – 16 ans pour la saison	16.00	16.00	16.00	16.00
25	Pêche Tarif enfant –16 ans pour la journée	3.00	3.00	3.00	3.00
26	Fax (la page)	1.00	1.00	supprimer	supprimer
	Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi sans repas		4.00	4.00	4.00
	Accueil du Mercredi – Matin ou Après-Midi avec repas		6.00	6.00	6.00
	Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 1 ^{er} enfant		9.00	9.00	9.00
	Accueil du Mercredi – Toute la journée avec repas – 2 ^{eme} enfant		8.00	8.00	8.00
	Accueil du Mercredi – Repas		3.00	3.00	3.00
27	Tables et bancs	25.00	25.00	25.00	25.00
28	Intervention ponctuelle (chiens, divers)	45.00	45.00	50.00	50.00
29	Bascule tarif annuel	20.00	20.00	20.00	20.00
30	Bascule unique	7.00	7.00	7.00	7.00

Le service assainissement est géré par la Commune de Saint Denis d'Orques. La facture est établie une fois l'année, (en novembre) à partir des relevés de consommation d'eau transmis par le Syndicat d'Eau Charnie & Champagne.

TARIFS

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Proposition tarifs 2019	Vote tarifs 2019
1	Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00	20,00
2	M3	1,30	1,35	1,40	1,40
3	Intervention ponctuelle (contrôle assainissement)	50,00	50,00	50,00	50,00
5	Accès au service (branchement neuf)	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6	SHON au m²	8,00	8,00	8,00	8,00



RAPPEL

Il ne faut surtout pas y jeter les lingettes, elles sont un véritable fléau pour le réseau. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration. Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc de la facture!





JANVIER

18 : Vœux de la Municipalité 19 : Galette + AG Aînés Ruraux

26 : Galette + AG Histoire & Patrimoine

FEVRIER

6 : Galette UNC-AFN15 : AG Pêcheur Dionysien

MARS

2 : Journée Pêche à la Truite Basse Mercerie

2 : Soirée US St Denis

8: AG Comité d'Animation

13 : « Questions pour 1 après-midi »Aînés Ruraux

22: AG Familles Rurales

23 : Loto communal Aînés Ruraux 30 : Soirée APE du SIVOS à Brûlon

AVRIL

6: Théâtre LBN

13 : Pêche Basse Mercerie

24: Chasse aux œufs Familles Rurales

27 : Grande Belote après-midi. et soir Aînés Ruraux

Chemin

de Randonnée

28: Randonnée

MAI

1 : Pêche : ouverture des Plauderies

5 : Commémoration du 8 mai

11: Troc'Plantes Familles Rurales:

11 : Pêche à la Truite « Basse Mercerie »

22: Travaux Manuels Familles Rurales

25 : Cochon grillé FGDON

26 : Elections Européennes

29 : Petite Belote Aînés Ruraux



JUIN

1 : Fëte de la Pêche pour les enfants à Joué

2 : Fête de la Pêche à Joué

12 : « Questions pour 1 après-midi » Ainés

Ruraux

16: Salon « Toutes Collections »: Histoire &

Patrimoine

26 : Journée à la Basse Mercerie : Aînés Ruraux

29 : Kermesse des Ecoles du SIVOS à St Denis

JUILLET

13 : Fête Nationale - Soirée Moules Frites

AOUT

18 : Fête Communale : Comice, Marché de l'Artisanat, Vide-Greniers fête nation

SEPTEMBRE

18: Loto Communal Aînés Ruraux

OCTOBRE

2 : « Questions pour 1 après-midi » Aînés Ruraux

6: Repas Communal des Aînés

12: Dizaines

19: Après-midi Grande Belote Aînés Ruraux

NOVEMBRE

10 : Commémoration du 11 novembre

13 : Petite Belote Aînés Ruraux

16: Troc'Plantes

16: Soirée Comité d'Animation

24 : Marché de Noël Histoire & Patrimoine

DECEMBRE

1 : Concert Ste Cécile

7: Belote AFN-UNC:

11: Travaux Manuels Familles Rurales

14 : Repas de Noël Aînés Ruraux

31 : Réveillon Comité d'Animation

MAIRIE

Lundi, jeudi de 9h à 12h15 Mardi de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 16h Tél: 02.43.88.43.14 - Fax: 02.43.88.21.08

Mail: mairiestdenisdorques@wanadoo.fr

Site: www.saint-denis-dorques.fr

PERMANENCE DES ELUS:

Lundi, jeudi, vendredi de 11h à 12h

Mardi de 14h à 15h

DECHETERIE Tél : 02.43.39.01.62

Lundi et jeudi de 9h à 12h

Vendredi et samedi de 14h à 17h

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h

Tél: 02.43.88.43.72

BIBLIOTHEQUE: (1^{er} étage de la Mairie)

Ouverte à tous et prêt gratuit :

Mardi: 15h30 à 17h-Jeudi: 11h à 12h

Samedi: 10h30 à 12h

Vacances scolaires : uniquement le jeudi

de 11h à 12h.

www.mabib.fr/orques

https://www.facebook.com/pages/Saint-Denis

dOrques/1433796230172972

GENDARMERIE DE LOUÉ Tél: 02.43.88.40.29.

Ouvert au public : lundi de 14h30 à 18h30 – jeudi de 8h30 à 12h et le samedi de 14h30 à 18h30



DÉMARCHES

La dématérialisation des demandes de titres permet aux usagers de ne plus se rendre au guichet de la Préfecture. Les demandes se feront par voie électronique, pour un traitement des dossiers plus performant, plus rapide et plus sûr sur le site https://ants.gouv.fr

Pour les cartes d'identité et passeports : après avoir pré-rempli le dossier de demande, vous devez vous rendre dans l'une des 13 mairies du Département. La Mairie de Brûlon, est dotée du dispositif de recueil, et traitera vos demandes sur rendez-vous uniquement, au 02.43.95.60.28 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pièces	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
	<u>Naissance</u> A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Demande d'actes d'Etat Civil	<u>Mariage</u> A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
u Etat Civii	<u>Décès</u> A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du Livret de Famille	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT

PACS

Documents à fournir :

- La déclaration conjointe d'un PACS Cerfa n°15725*02
- la convention de PACS des deux partenaires Cerfa n°15726*02
- la ou les pièces d'identité des futurs partenaires
- un extrait d'acte de naissance (avec indication de la filiation) des futurs partenaires, de moins de 3 mois

3939 ALLO SERVICE PUBLIC: du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : service-public.fr

